



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Diplôme national du brevet 2022

Juin 2022

LES EFFECTIFS



21 248

candidats inscrits à la session 2022
du diplôme national du brevet (DNB)

dont **611** candidats individuels



- **206** candidats
par rapport à la
session 2021

Répartition des candidats par série

18 308

en série générale

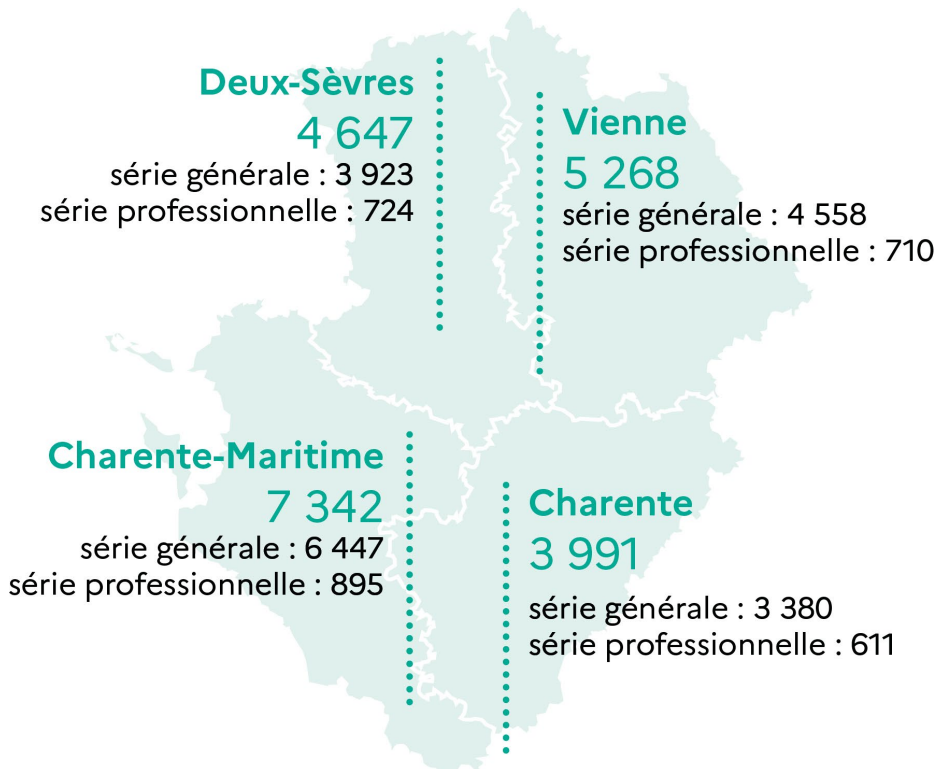
2 940

en série professionnelle

- 1,29 %

+1,20 %

Répartition des candidats par département



LE CALENDRIER DES ÉPREUVES ÉCRITES

Jeudi 30 juin 2022 pour tous les candidats

- **9h00 -10h30** : Français 1^{re} partie (grammaire et compétences linguistiques -compréhension et compétences d'interprétation-dictée)
- **10h45 -12h15** : Français 2^{ème} partie (rédaction)
- **14h30 - 16h30** : Mathématiques

Vendredi 1er juillet 2022 pour tous les candidats

(sauf épreuve de langue vivante étrangère réservée aux candidats individuels)

- **9h00 - 11h00** : Histoire et géographie enseignement moral et civique
- **13h30 - 14h30** : Sciences
 - Sciences de la vie et de la Terre et technologie pour la série générale
 - Physique-chimie et sciences de la vie et de la Terre pour la série professionnelle
- **15h00 - 16h30** : Langue vivante étrangère (réservée aux candidats individuels)

Entre le 3 mai 2022 et le dernier jour des épreuves écrites inclus : l'épreuve orale, pour les candidats scolaires, est fixée par chaque établissement.

LES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU DNB

Le diplôme national du brevet (DNB) est le premier examen important de la scolarité. Il atteste des connaissances et des compétences acquises en fin de la scolarité obligatoire. Ce socle commun de connaissances, compétences et culture rassemble l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen :

Pour les candidats « scolaires », inscrits dans les établissements publics ou privés sous contrat, le DNB est évalué sur 800 points :

- **L'évaluation du socle commun de connaissance et de compétences, apprécié lors du conseil de classe du 3^{ème} trimestre de la classe de 3^e, représente 400 points**
- **Les épreuves terminales représentent 400 points répartis comme suit:**
 - 100 points pour le français;
 - 100 points pour les mathématiques;
 - 50 points pour l'histoire-géographie, enseignement moral et civique
 - 50 points pour les sciences.
 - 100 points pour l'épreuve orale

Pour les candidats individuels scolarisés dans un établissement privé hors-contrat le DNB est évalué sur 400 points correspondant aux épreuves terminales

Les DNB est attribué aux élèves ayant obtenu un total d'au moins 200 points à l'issue des cinq épreuves terminales

Les mentions

Les mentions sont attribuées en fonction de la grille de points qui correspond à chaque série et à chaque catégorie de candidats.

- **Pour les candidats sous statut scolaire**
 - Mention « assez bien » pour un total de points au moins égal à 480 ;
 - Mention « bien » pour un total de points au moins égal à 560 ;
 - Mention « très bien » pour un total de points au moins égal à 640 points.
- **Pour les candidats sous statut individuel,**
 - Mention « assez bien » pour un total de points au moins égal à 240
 - Mention « bien » pour un total de points au moins égal à 280
 - Mention « très bien » pour un total de points au moins égal à 320

Pour rappel : l'obtention du brevet ne conditionne pas la poursuite des études, notamment l'inscription au lycée.

LA PUBLICATION DES RÉSULTATS

8 juillet 2022 à 17h00

- Affichage dans les collèges et consultation gratuite en ligne sur : http://ocean.ac-poitiers.fr/publication_A13/login

Pour rappel : Taux académiques de réussite session 2021

- **Taux de réussite globale :** 86,5 % (national : 88,1 %)
- **Taux de réussite par série:**
 - Générale : 88,2 % (national : 89 %)
 - Professionnelle : 75,2 % (national : 78,9 %)

LA CÉRÉMONIE REPUBLICAINE DE REMISE DES DIPLOMES

La réussite des élèves au DNB et au certificat de formation générale (CFG) constitue un premier aboutissement de leurs apprentissages. La Nation reconnaît, à travers une cérémonie républicaine, le mérite de l'élève qui s'est impliqué avec succès dans ses apprentissages scolaires et le félicite pour l'obtention de son premier diplôme. Cette cérémonie est organisée dans les collèges, de préférence dans les quinze jours qui précèdent les vacances de la Toussaint, si les conditions sanitaires le permettent. Elle offre également l'occasion de renforcer les liens entre le collège et les différents établissements dans lesquels ses anciens élèves de troisième poursuivent leur formation (lycées généraux et technologiques, lycées professionnels, centres de formation d'apprentis...).

Contact presse
Yolande de Souza
05 16 52 63 52 - 06 61 57 68 64
communication@ac-poitiers.fr